

# Code de vie

## Précisions aux élèves et aux parents

### A) Langage

Je suis poli et je m'applique à bien parler en tout temps. J'ai un langage verbal et non verbal respectueux.

### B) Ponctualité

Chaque minute est importante pour la réussite de votre enfant et celle des autres.

Si je suis en retard pour une raison valable, je me présente au bureau de la secrétaire avant d'aller en classe.

Les retards non justifiés ne sont pas acceptés. La ponctualité est de rigueur en tout temps.

### C) Tenue vestimentaire

Lorsque je viens à l'école, je m'habille convenablement pour fréquenter une institution scolaire, selon la température et les politiques en place. Dans le doute, une intervention sera faite et l'école communiquera avec les parents.

#### Pour votre information :

1. Le chandail et la camisole devraient couvrir le dos et le ventre.
2. Il est important de porter des chaussures adéquates pour jouer à l'extérieur.
3. Toute tenue vestimentaire comportant des messages violents, provocants ou antisociaux n'est pas acceptée.
4. Tout couvre-chef (la casquette, la tuque, le chapeau, le bandana, le capuchon, etc.) est interdit dans la classe, à l'exception des permissions spéciales.
5. Nous encourageons une deuxième paire de chaussures et des vraies chaussures.

### D) Cours d'éducation physique

1. Pour mon cours d'éducation physique, je me change et je porte un survêtement ou un short, un chandail à manches courtes ainsi que des souliers de course avec lacets. Je place tout le matériel dans un sac en tissu.
2. Si votre enfant est malade ou est atteint d'une blessure mineure, vous devez nous écrire un mot nous expliquant quelles sont ses limitations à l'effort. Sans note de votre part, ce dernier participera au cours.
3. Si votre enfant doit être retiré d'un ou plusieurs cours en raison d'une incapacité, nous aurons besoin d'un billet médical.

### **E) L'heure du dîner**

1. Je dois avoir un billet de mes parents pour sortir le midi, que je remets à mon titulaire. Ce dernier me remet un billet occasionnel ou une passe plastifiée pour l'année. Je dois montrer ce billet de sortie au surveillant.
2. La sortie à l'heure du dîner doit inclure le repas à l'extérieur.
3. Si je m'inscris à une activité du midi, je m'engage à y assister pour toute sa durée.
4. Si la conduite d'un élève le justifie, la direction peut exclure un élève de la période du dîner.

### **F) Règlements de la cour d'école**

1. Le matin, jusqu'à 8h05, je dois respecter les limites sur la partie asphaltée de la cour d'école et circuler ou jouer dans le terrain de soccer ou dans le parc.
2. Le sable, les roches, le paillis restent au sol. Les balles de neige peuvent être lancées seulement sur les cibles murales.
3. Les enfants peuvent s'amuser sur le terrain derrière les balançoires jusqu'à la corde jaune.
4. Il est important de respecter la vie des arbres et des arbustes. Je ne grimpe pas dans les arbres.
5. Il est permis d'utiliser les ballons et les balles dans les endroits désignés.
6. Concernant les balançoires, il faut demeurer assis, la tête vers le haut et ne pas les tortiller. Durant l'hiver, si les balançoires sont trop basses, il faut demander à un adulte de les raccourcir. Tous les sauts sont interdits des balançoires. De plus, on se balance un seul élève à la fois.
7. Dans l'araignée, on peut grimper jusqu'à la boule qui est au sommet, mais on ne doit pas s'asseoir dessus.
8. Si un ballon sort de la cour, le surveillant peut demander à un élève d'aller le chercher tout en le surveillant.
9. Il est interdit de s'asseoir ou de marcher sur le muret à gauche des escaliers quand on regarde les balançoires.
10. Le module des petits est réservé aux élèves de préscolaire, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. Les élèves doivent être en mouvement dans le module et adopter des comportements sécuritaires.
11. Le module des grands est réservé aux élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. Les élèves doivent être en mouvement dans le module et adopter des comportements sécuritaires.
12. En hiver, les enfants peuvent aller sur les buttes de neige lorsque les adultes le permettent. Ils doivent cependant respecter les buttes qui sont réservées soit aux petits, soit aux grands. Ils doivent se déplacer devant et sur les buttes. Il est interdit d'aller derrière les buttes. Il est interdit de faire des culbutes (« flips »).
13. En hiver, les enfants peuvent faire des forts dans les endroits indiqués et ils appartiennent à tous les élèves du même niveau.

### **G) Matin**

Pour des questions de sécurité, les élèves doivent arriver à partir de 7h50 seulement. La surveillance sur la cour commence à 7h50.

### **H) Fin des classes**

Les élèves doivent attendre le signal des surveillants en compagnie de leur enseignant avant de se diriger vers leur autobus.

### **I) Matériel**

L'élève doit apporter tout le matériel (bien identifié) dont il a besoin pour passer sa journée à l'école. Nous vous demandons votre collaboration pour diminuer les dérangements à la suite de l'oubli de son devoir, de son lunch, de ses vêtements, etc. On vous demande également de passer au secrétariat pour y déposer les objets oubliés ou les messages destinés à un titulaire ou à un enfant.

### **J) Accessoires**

#### **Sportifs**

Si je viens à l'école à bicyclette, je la place sur le support prévu et je la verrouille avec un cadenas, car l'école n'est pas responsable si elle est volée.

La planche à roulettes et la trottinette ne sont pas permises sur le territoire de l'école.

Lorsque je joue au hockey, je dois porter un casque protecteur avec grillage. Lorsque je joue au mini-hockey, je dois porter des lunettes de protection.

#### **Appareils électroniques**

Tous les appareils électroniques personnels ou de la maison sont interdits à l'école.

### **K) Gommages et friandises**

Il est préférable d'avoir une collation nutritive et un dîner complet.

La gomme et les friandises sont interdites, sauf lors d'une occasion spéciale ou d'un privilège.

### **L) Présence à l'école**

Les élèves doivent être présents en classe tous les jours pour assurer leur réussite.

1. Lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école, il est important de communiquer avec nous en précisant la raison. Si possible, appelez avant 8h15 le matin au 450-240-6223 poste 1.
2. L'élève doit demeurer à l'école durant toute la durée de son horaire scolaire quotidien.
3. L'élève qui dîne à la maison ne doit pas revenir à l'école avant 12h50. Faute de quoi, les frais de surveillance seront exigés.
4. L'enseignant **n'est pas tenu** de fournir du travail scolaire aux élèves pour les absences prolongées autres que **maladie**.
5. L'enseignant **n'est pas tenu** de faire reprendre les examens aux élèves qui s'absentent à moins d'avoir un billet du médecin.

### **M) Maladie, malaises ou blessures**

1. Si votre enfant est malade le matin, nous vous demandons de le garder à la maison.
2. Tout enfant qui, en cours de journée, présente de la fièvre est retourné à la maison après que l'école ait communiqué avec les parents.
3. Des médicaments peuvent être donnés à l'école. Toutefois, vous devez absolument compléter le document remis à chaque enfant en début d'année.

### **N) Transport d'urgence**

S'il faut une évaluation à la clinique médicale ou à l'hôpital :

1. Nous communiquerons avec vous pour vous informer et déterminer le mode de transport.
2. Dans l'impossibilité de rejoindre les parents, l'école prend les dispositions appropriées. S'il faut utiliser les services de taxi ou d'ambulance, les frais seront assumés par les parents.
3. Prenez note que l'élève sera accompagné d'un adulte de l'école jusqu'à l'arrivée des parents.

### **O) Visiteurs à l'école**

1. Dès son arrivée, **tout visiteur doit se présenter au secrétariat**, y compris les parents, et obtenir le permis de circuler dans l'école ou sur le terrain de l'école.
2. **Ne jamais vous diriger dans la classe de votre enfant ou sur la cour sans billet de circulation.**

### **Q) Stationnement**

Lors de vos visites à l'école, nous vous demandons de stationner votre voiture sur la rue Sigouin ou Pierre-Péladeau ou aux endroits réservés aux visiteurs. **Les autres places de stationnement sont toutes assignées au personnel de l'école.**

### **R) Assurances, accidents, vols**

Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les frais que sur preuve de responsabilité du Centre de services scolaire. Les assurances du Centre de services scolaire ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de vol ou d'incendie.

### **S) Fermeture d'école**

#### **1. En cours de journée**

S'il arrivait que nous ayons à retourner les élèves en cours de journée, veuillez prévoir avec votre enfant la personne qu'il devra contacter, si vous deviez ne pas être présents à la maison.

Assurez-vous d'avoir bien complété la première page de l'agenda à la section « En cas d'urgence ».

2. Lors d'intempéries

Si seul le transport est annulé, le service de garde sera ouvert à compter de 7h le matin.  
Pour la fermeture complète des écoles, vous pouvez vous informer aux endroits suivants, à compter de 6h30 :

Site internet du Centre de services scolaire : <http://www.csslaurentides.gouv.qc.ca/>

CIME FM

TVA

RDI